

REGION WALLONNE

COMMISSARIAT GENERAL AU TOURISME

Direction des Hébergements touristiques
Cellule Hôtellerie, Hébergements de Terroir et
Meublés de vacances

Avenue Gouverneur Bovesse 74 à 5100 NAMUR



AUTORISATION pour l'utilisation de la dénomination

Meublé de vacances

Vu l'attestation de contrôle simplifiée délivrée par Monsieur le Bourgmestre de STAVELOT en date du 09/09/2006 ;

l'autorisation N° MVLG217

est délivrée à : Monsieur Jacques MATHIEU

domicilié Sur les Fosses, 15 à 4970 STAVELOT

lui permettant d'utiliser la dénomination « Meublé de vacances »,

pour le logement "XHOURET" sis rue Les Faravennes, 14 à 4970 STAVELOT,

classé en catégorie **2 clefs (NN₂)**.

Capacité : 4 / 6 personnes.

La validité de la présente autorisation est conditionnée par l'observation des prescriptions du Code wallon du Tourisme ; à défaut, l'autorisation et le classement peuvent être retirés temporairement ou définitivement.

L'autorisation est accordée pour une durée prenant cours à dater de la présente et se terminant le 08/09/2013.

Le 12/07/2012

Le Commissaire général au Tourisme,

Jean-Pierre LAMBOT.